

Les Infos de Base

mercredi 26 mai 2004
volume 7, numéro 18
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

**Amélioration technologique :
extraction du texte en
vigueur à une date
donnée**

**Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Lois du Québec**

**Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Règlements du Québec**

2 ACCÈS LÉGAL^{md} — formation continue gratuite

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Statutes of Canada Infobase, sont à jour au 31 août 2003.

Amélioration technologique : extraction du texte en vigueur à une date donnée

L'*InfobaseLois du Québec* — version *historique* vous permet de consulter le texte d'une loi en vigueur à une date donnée (« point in time »).

1. Vous spécifiez la date dans le modèle de requête « Trouver une loi en vigueur à une date donnée » du menu **Recherche**.
2. Vous limitez l'affichage aux « enregistrements avec résultats » dans le menu **Affichage**.

Nous avons ajouté une option dans ce modèle de requête pour obtenir une version plus fluide.

Si vous sélectionnez l'option « Enlever les dates d'entrée en vigueur », les mentions indiquant la période pendant laquelle la version retenue a été en vigueur seront supprimées de l'affichage pour ne présenter que le texte des articles.

N'hésitez pas à nous appeler au 514/893-2526 pour obtenir plus de renseignements.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, a. 144.1.

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2002, c. 80, a. 76.

Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. **C-8.2**, aa. 11.2, 14, 18.1, 18.2, 19, 35.1-35.5, 36, 73, 74, 74.8.

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 26 mai 2004. Les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juin 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 21 du 26 mai 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 21 du 22 mai 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 26 mai 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 21 du 22 mai 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual*

Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance, L.Q. 2002, c. 17, aa. 1, 8-11, 13, 14, 18 (partie), 20, 23.

Code du travail, L.R.Q., c. **C-27**, a. 47.3, ann. I.

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2002, c. 80, aa. 77, 78 (partie).

Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. **D-9.2**, aa. 77, 81, 133, 135, 320-320.5.

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, L.Q. 2002, c. 45, aa. 358 (partie), 359 (partie), 373, 374 (partie), 445.

Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. **N-1.1**, aa. 3, 3.1, 39.0.1, 54, 81.18-81.20, 87.1, 123.6-123.16.

Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2002, c. 80, aa. 2, 3, 7 (partie), 14 (partie), 47, 55, 68.

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, L.Q. **2002**, c. **45**.

Entrée en vigueur des aa. 358 (partie), 359 (partie), 373, 374 (partie), 445, 730.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 4.5], aa. 1, 3, intitulé de la sous-section 1 de la section III, 8, 14, 15.1-15.6, 17, 17.1, 19, 22, 23, 25.1, 25.2, 27.1, 27.2, 28.1, 29, 30, ann. II, III;

Règlement sur les risques obstétricaux et néonataux, [R.R.Q., c. **P-16.1**, r. 2], abrogé;

Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin, [R.R.Q., c. **S-0.1**, D. 455-2004 du 12-05-04, (2004) 136 *G.O.* 2, 2399], nouveau;

Règlement sur les normes de pratique et les conditions d'exercice lors d'accouchements à domicile, [R.R.Q., c. S-0.1, D. 456-2004 du 12-05-04, (2004) 136 *G.O.* 2, 2404], nouveau;

Décret concernant la mise en oeuvre du Programme rénovation Québec, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 7.02], aa. 22, 23.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Avec le retour du printemps, faites le ménage de vos connaissances pour l'utilisation de notre logiciel avec notre offre de formation continue gratuite!

Nous vous offrons deux méthodes pour rafraîchir vos connaissances :

Utilisez notre **service d'assistance téléphonique sans frais** : donnez-nous un coup de fil pour mettre à jour, en quelques minutes, une technique de recherche ou d'impression;

Profitez d'une **formation gratuite et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche.

Vous avez en main la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale** sur le marché. Utilisez-la pleinement!

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les aides visuelles assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 0.02.1], Chapitre V;

Règlement sur les centres de la petite enfance, [R.R.Q., c. **C-8.2**, r. 2], aa. 1, 2, 7, 9.1, 9.2, 12-12.3, 17, 18.1-18.4, 19, 22, 23, 24, 25, 28.1, 31, 34, 38, 39, 40, 41-41.4, 42, 43, 44, 47, 53, 55, 60, 61, 62, 64, 67, 67.1, 67.2, 72.1, 97.1-97.8, 98, 99, 100, 108, 109.2-109.9, ann. I;

Règlement sur les garderies, [R.R.Q., c. C-8.2, r. 5.1], aa. 1, 2, 5.1-5.3, 6, 8, 8.2-8.4, 9-9.0.6, 9.1, 17, 19, 26, 28, 41, 43, 47.1-47.8, 49, 51, 56, 56.1-56.3, ann. I;

Règlement sur les activités de chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 0.00001], aa. 9, 15;

ACCÈS LÉGAL^{md} — formation continue gratuite

Comment obtenir plus de renseignements

Service de soutien téléphonique de Gaudet Éditeur Itée

Pour une assistance technique, appelez Gaudet Éditeur Itée au 514/893-2526 ou au 1-800/481-8702 du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Courriel/Internet — Télécopieur

Les questions et problèmes présentés au moyen de l'Internet ou transmis par télécopieur reçoivent une réponse dans les 24 heures. Communiquez avec Gaudet Éditeur Itée par courriel à aide@gaudet.qc.ca ou par télécopieur au 514/893-0244 ou au 1-800/481-8702.

Formation

Le service de formation Gaudet Éditeur Itée se concentre sur la mise au point d'outils de formation et sur l'organisation de stages dans le but d'aider notre clientèle à acquérir une solide compétence en ce qui concerne l'exploitation des produits Folio. Pour plus de renseignements, communiquez avec Gaudet Éditeur Itée.

Services techniques et encadrement de projets

Le service-conseil de Gaudet Éditeur Itée regroupe des spécialistes dont la mission est de concevoir et de mettre en application des solutions d'édition électronique personnalisées tirant parti de la puissance et de la souplesse des Infobases Folio. Les consultants de Gaudet Éditeur Itée analysent vos besoins en information, conçoivent les solutions d'édition électronique susceptibles de répondre à ces exigences et intègrent la solution choisie à votre système d'information existant. Pour plus de renseignements, communiquez avec nous.